

DECLARATION DE PIEGEAGE

Arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié par
l'arrêté du 13 décembre 2011

Du 1er juillet 20..... au30 juin 20.....

Je soussigné (NOM et prénom) :

Titulaire du droit de destruction en qualité de : propriétaire, possesseur, fermier
(rayer les mentions inutiles)

Adresse :

CP : Commune :

Déclare piéger - ou faire piéger - (rayer la mention inutile) les espèces classées nuisibles conformément à la législation et à la réglementation sur le piégeage dans le département de la Manche.

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Par (NOM et prénom) :

Adresse :

CP : Commune :

Numéro d'agrément du piégeur :
(ce numéro sera inscrit sur tous les pièges utilisés)

Catégories de pièges utilisées :

.....
.....

Espèces piégées :

.....
.....

Et - ou - seront surveillés par : (NOM et prénom)

.....

Adresse :

CP : Commune :

Qui s'engage à respecter la législation sur le piégeage.

Signature du déclarant :

Cachet de la Mairie :

- Un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels,
- Un exemplaire pour le déclarant